



**Ecole Sainte Jeanne d'Arc**  
15, place des Trois Baronets  
85710 Bois de Céné  
02.51.68.47.60  
direction@boisdecene-stejeannedarc.fr  
<http://boisdecene-stejeannedarc.fr/>

Bois de Céné, le 19 mai 2026

Chers parents,

Il est temps, comme chaque fin d'année scolaire, de penser à l'organisation de la prochaine rentrée. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à cette préparation.

Pour la classe de **Petite Section et Toute Petite Section (enfants nés en 2023 et 2024)** les familles devront apporter les affaires d'école (couverture, classeur, mouchoirs ...) le vendredi **28 août de 16h à 18h30.** Cela permettra d'être moins chargé le jour de la rentrée et ainsi être entièrement disponible pour accueillir les enfants. Cette opération est également conseillée pour les enfants de **MS et GS** sur le même créneau.

Tous les documents concernant la rentrée sont disponibles sur le site :

**[www.boisdecene-stejeannedarc.fr](http://www.boisdecene-stejeannedarc.fr)**  
(infos pratiques → circulaires)



Une circulaire avec toutes les dates importantes de l'année sera donnée le jour de la rentrée. Il sera important de bien la lire.

**La rentrée des élèves aura lieu mardi 1<sup>er</sup> septembre à 8h30.**

Les fiches de ré-inscription complétées et signées doivent être retournées pour le **mardi 16 juin** au plus tard. Merci de bien remplir **tous les champs** de la feuille et de **corriger** si besoin.

### Horaires de l'école

Ouverture des portes : **8h20**  
Fermeture des portes et début de classe : **8h30**  
Ouverture des portes : **12h**  
Fermeture des portes : **12h10**  
Ouverture des portes : **13h20**  
  
Fermeture des portes et début de classe : **13h30**  
Ouverture des portes : **16h15**  
Fermeture des portes : **16h25**

Il est très important de respecter les horaires. La classe commence à 8h30 et 13h30, votre enfant doit donc arriver **avant** afin d'être installé et commencer la classe à l'heure.

### Fournitures



Vous trouverez sur le site de l'école la liste des fournitures à acheter pour le jour de la rentrée. Le reste des fournitures est commandé par l'école. Comme cette année, seuls les fichiers seront facturés, le reste est pris en charge par l'école.

### Caractère propre

Nous offrons à votre enfant une heure de culture religieuse par semaine. Si votre enfant veut pratiquer un chemin de foi, il peut la remplacer par du catéchisme à partir du CE2. Une feuille d'inscription sera donnée à la rentrée.

**La catéchèse** est une proposition de Foi, de croyance et permet de demander en Paroisse à recevoir les sacrements du baptême ou de la première communion. Choisir la catéchèse c'est souhaiter avancer sur le chemin de sa Foi.

**La culture religieuse** est un aspect culturel et ne nécessite pas de se retrouver dans la Foi chrétienne. C'est un enseignement mêlant histoire, géographie, arts, ... afin de découvrir des éléments de connaissance propres aux religions et plus particulièrement à la religion chrétienne.

### APEL



**L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre** est importante pour l'école. Vous trouverez ci-joint des informations et un formulaire pour ceux qui souhaitent y adhérer.

### OGEC



**L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique** est une association Loi de 1901 voulue par l'Enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale. Ses missions sont :

- La gestion financière et comptable de l'établissement. L'OGEC délibère sur le budget présenté par le Chef d'Etablissement et en arrête les modalités d'application. Il en suit régulièrement l'exécution, fixe les montants des contributions, etc. Il mène des actions pour aider au financement de l'école (Kermesse, ventes ...)
- L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier. L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires (respect des règles d'hygiène, de la sécurité et de la mise aux normes, acquisitions et aliénations des biens nécessaires...).
- La fonction employeur des personnels non enseignants.

### **REJOINGNEZ L'EQUIPE !**

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie de l'établissement de votre enfant ?  
Vous souhaitez mettre un peu de votre temps, vos talents, votre enthousiasme au service des familles ?  
L'OGEC et l'APEL ont besoin de parents bénévoles pour fonctionner, vous pouvez y devenir membre actif.

Vous pouvez nous écrire pour plus d'informations :

**apel@boisdecene-stejeannedarc.fr**  
**ogec@boisdecene-stejeannedarc.fr**

### Accueil périscolaire



Les enfants qui n'ont pas quitté l'école à 16h25 doivent aller au service périscolaire, à condition que vous ayez complété les inscriptions nécessaires auprès de « La Cabane aux Loisirs ». Sans inscription de votre part, l'association ne pourra légalement accepter l'enfant et nous serons dans l'obligation de contacter la gendarmerie. Merci à chaque famille de prendre ses dispositions pour que cela n'arrive pas. Toutes les informations concernant « La Cabane aux Loisirs » sont disponibles sur le site de la commune.

### Restauration scolaire



Les informations concernant le restaurant scolaire sont disponibles sur le site de la commune. Nous vous conseillons d'ouvrir un dossier auprès de la mairie, même si votre enfant est externe. Il pourra ainsi déjeuner en cas d'imprévu.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Antoine Arinal  
Chef d'établissement